



La Lettre

n° 4

janvier 2021

Vœux

Nous ne saurions déroger à l'agréable tradition des vœux pour la nouvelle année, surtout lorsque nous avons toutes et tous beaucoup à espérer de 2021...

Loin de nous l'idée que 2020 ne nous laisse aucun bon souvenir !

La campagne électorale, menée tambour battant à un moment où personne n'imaginait les épreuves que nous allions traverser, a été un moment intense de débat, d'action, de camaraderie, et s'est terminée fort honorablement, puisque nous avons deux élus ; c'est loin d'être insignifiant pour faire avancer nos idées.

Même dans la crise sanitaire et sociale, nous avons vu la citoyenneté et la solidarité à l'œuvre : confection de masques, soutien aux soignants, services rendus entre voisins, lutte contre la fracture numérique, prêts de matériel, garde d'enfants, contacts téléphoniques, assistance alimentaire, aide aux devoirs...

Nous avons connu des moments de répit entre les périodes de confinement et de couvre-feu, et nous avons pu les apprécier à leur juste valeur, en famille ou entre amis.

Quelques mesures néfastes, comme la privatisation des aéroports de Paris, la réforme des retraites... sont – au moins provisoirement – sorties de l'agenda politique.

Le bouillonnement des réflexions sur le "monde d'après" ne restera pas, nous l'espérons, lettre morte.

Mais, bien sûr, l'épidémie a fait des ravages, semant le deuil, creusant les failles de notre société, entravant nos déplacements, limitant notre accès à la culture, bouleversant notre quotidien, frappant inégalement nos concitoyens, éprouvant leur santé mentale, laissant les plus précaires sur la touche ; les perspectives économiques n'ont rien de rassurant. Le terrorisme nous a encore atteints, les dérèglements climatiques se sont aggravés, le complotisme défie notre raison.

Le monde est instable, la démocratie est menacée en divers lieux. Notre gouvernement a révélé son visage autoritaire, y compris dans sa gestion de la crise, notamment en infantilisant et en contrôlant les citoyens. Il s'est montré plus déterminé à restreindre nos libertés et à réprimer les manifestations qu'à

prendre les mesures qui s'imposaient contre la crise sanitaire et ses conséquences sociales. Les conséquences à long terme des bouleversements que nous connaissons, encore inconnues, ne laissent pas d'inquiéter.

C'est dire que nous attendons beaucoup de 2021. Que cette nouvelle année soit mille fois meilleure que 2020, qu'elle vous apporte son lot de bonheur personnel et familial, de satisfactions professionnelles et de luttés victorieuses ! La préparation d'une candidature unique à la présidentielle ancrée à gauche doit être une priorité de ces douze mois. Ne renonçons pas à changer le monde, il en a besoin. C'est vous qui, individuellement et collectivement, trouverez les voies à suivre. Nous n'avons pas besoin de vous donner d'agenda, nous vous souhaitons simplement beaucoup d'énergie et beaucoup de bonheur.



La Lettre

n° 4

janvier 2021

Compte rendu du Conseil municipal du 22 décembre 2020

Les élu·e·s de Réinventons Quetigny sont au Conseil Municipal non pas pour manifester une opposition systématique aux propositions de la majorité mais pour faire entendre une autre voix sur des questions importantes comme l'urbanisme, l'écologie, le social et la démocratie. Voici un compte rendu sur quelques points significatifs.

Point 1 - Approbation du Compte-rendu du conseil du 24 novembre

Nous n'avons pas approuvé ce compte rendu parce que quatre des explications de vote faites par notre groupe n'ont pas été retenues par décision du Maire, décision arbitraire parce qu'elle n'est fondée ni sur la loi ni sur le Règlement intérieur. Le R.I. permet à chaque conseiller de faire inscrire dans le Compte rendu une explication en quelques lignes (500 signes maximum), disposition que nous avons respectée.

Point 2 -Budget primitif 2012 – budget principal

Nous avons voté contre ce budget parce qu'il comporte un trop grand décalage entre les dépenses prévues pour le cœur de ville et les moyens mis en place pour la solidarité avec les personnes qui ne peuvent plus vivre dignement dans notre commune. Nous avons fait la proposition d'examiner dès cette année la possibilité de mettre en place un complément de revenu permettant à tout habitant de Quetigny de disposer d'un revenu minimum de 890 euros. Cette proposition est restée sans réponse. Pourtant, le programme de la majorité municipale, qui prévoit d'étudier « la faisabilité d'un revenu complémentaire pour les personnes en dessous du seuil de pauvreté », comporte une disposition du même type. [Vous pouvez lire ici notre déclaration à ce sujet.](#)

Point 11 - SPLAAD – compte-rendu à la collectivité au 30 juin 2020

Ce compte rendu prévoit que les dépenses résultant de l'opération aménagement du Centre-ville seront de l'ordre de 20 millions d'euros. Nous nous sommes abstenus sur ce rapport pour faire la part des

choses. Nous ne partageons pas une grande partie de ce projet. Néanmoins, nous n'avons pas d'élément important nous permettant de contester le rapport de la SPLAAD qui traduit les commandes faites par la Majorité municipale, et retrace les opérations réalisées au 30 juin 2020 ainsi que l'état prévisionnel des recettes et des dépenses. D'où l'abstention.

Point 13 - SPLAAD : 5ème convention d'avance de trésorerie

Cette convention prévoit le versement de 1,5 million d'euros d'avance à la SPLAAD qui viennent s'ajouter aux 6 millions d'euros déjà versés au cours des quatre années précédentes pour la réalisation du projet Cœur de ville. Nous avons voté contre cette 5ème convention parce que nous ne partageons pas une grande partie de ce projet et des dépenses qui l'accompagnent.

Nous avons voté, entre autres délibérations, pour :

- l'achat par la Ville (via l'E.P.F.L., établissement public foncier local) d'une maison située 51 rue ronde, sur un terrain de 1215 m² pour un prix de 300.000 euros ;
- le choix de la société SICOM pour une concession de services pour une micro-signalétique commerciale ;
- la convention pluriannuelle (2021-2023) d'objectifs et de moyens entre Solidarité Femmes 21 et ses partenaires, avec un soutien financier de 960 euros, via le CCAS. La finalité de cette association est de lutter contre les violences faites aux femmes et en particulier contre les violences conjugales et familiales ;
- le vœu présenté par le groupe de la majorité « que la situation du monde de la culture soit revue au plus vite et que, tout en garantissant les conditions sanitaires requises, les acteurs culturels puissent reprendre au plus vite leurs activités ».

Vous pouvez suivre [ici](#) le déroulement des débats en vidéo.

Lucia Sacilotti et Raymond Maguet



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 4

janvier 2021

Déménagement de la Poste : qu'avons-nous gagné au change ?

« La poste de Quetigny permet aux clients du bureau de profiter de services modernes et ergonomiques, tout en bénéficiant d'un service personnalisé. Cela illustre l'ambition du Réseau La Poste de proposer une expertise renforcée à ses clients, là où ils en ont besoin ».

C'est ainsi que la Poste avait annoncé l'ouverture du nouveau bureau de poste de la Place Centrale dans un communiqué diffusé par la presse.

Déménagée dans une partie du magasin Casino, l'ancienne poste va laisser la place à un bâtiment de 7 étages. Et dans la réalité, les « clients » (usagers) de la Poste doivent désormais faire un improbable parcours pour poster une lettre, un paquet, dans ce local bien confiné, « grâce » à la présence des « îlots polyvalents » comme les appelle La Poste. Mais cette organisation du service où l'utilisateur « client » est aussi celui qui exécute l'opération est le fait de la Poste qui a supprimé de nombreux emplois aux guichets des bureaux de poste et surtout développé sa banque.

Quant à la disposition tout en longueur de la pièce qui reçoit le public dans ce bureau de poste, est-elle bien adaptée ?

La municipalité prétendait embellir cette "façade aveugle" de la place centrale lorsqu'elle défendait l'idée d'installer la Poste dans cette partie de l'ancien Super-U. À la vue de ce mur où domine le gris et où la surface vitrée est réduite au minimum, le résultat n'est pas à la hauteur des attentes.

La Ville de Quetigny qui continue de dérouler son projet « Cœur de Ville » doit participer au financement de l'opération à hauteur de : *

- 666 000 € d'indemnités à la Poste pour le transfert et l'aménagement du bureau de Poste et de la Banque Postale sur la façade Sud-Ouest du magasin Casino
- 540 000 € HT pour le rachat du bâtiment libéré. Celui-ci doit être démoli et son emplacement revendu à un promoteur privé pour la construction d'une tour de 7 étages
- 60 000 € d'indemnités pour l'éviction du centre de tri.

Très cher payé pour un déplacement de 50 m sur la même place et un service aux usagers de moins bonne qualité !

La surface annoncée pour les nouveaux locaux (500 m²) est nettement moindre que celle des locaux libérés, ce qui explique, entre autres, le transfert du service de distribution du courrier rue de Mirande à Dijon dans des locaux bien plus exigus, transfert qui ne satisfait évidemment pas les facteurs. Si ce transfert est d'abord la conséquence du projet Cœur de ville décrié par bon nombre de Quetignois, il convient également à La Poste dont la politique de réduction des coûts privilégie avant tout Internet et les automates au détriment d'un service de qualité et de proximité avec les usagers.

Ainsi donc les opérations « bétonnage » du « Cœur de ville » ne riment pas toujours avec « meilleur service aux habitants », ni avec « social ». Rappelons-nous aussi les conditions dans lesquelles les ouvriers de l'entreprise *id verde* de Saint-Apollinaire ont dû travailler au dallage de la place centrale au cours de l'été 2018 pour respecter la date de l'« inauguration anticipée » de la place en septembre de la même année. Travail sans relâche dans la poussière et la canicule, pour une opération de pure « com » qui coûta beaucoup de sueur et de fatigue aux ouvriers, et pas moins de 80 000 € aux Quetignois.

* rapport annuel de la SPLAAD à la ville de Quetigny au 30 juin 2020, présenté au Conseil Municipal du 22/12/20



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 4

janvier 2021

Entretien avec le président de Cousi-Devoirs

Nous avons rencontré François Pernot, président de Cousi-Devoirs.

1 - Quel est le but, la raison d'être de « Cousi-Devoirs » ?

Notre association a été créée en 1989 pour accompagner les enfants qui ne pouvaient pas être aidés par leurs parents dans leurs devoirs à la maison.

Si l'activité de l'association est centrée sur l'aide aux devoirs, elle peut s'élargir à d'autres initiatives, par exemple l'accompagnement des enfants à la bibliothèque pour l'emprunt de livres, la visite de musées ou d'autres lieux d'éducation et de loisirs.

À ses débuts, Cousi-Devoirs était regardée avec une certaine méfiance par le monde enseignant qui la considérait comme une concurrente. Aujourd'hui sa vocation, clairement affichée comme complémentaire, est largement comprise et acceptée.

2 - Comment organisez-vous votre activité, entre membres de l'association, bénévoles, enfants, enseignants ?

Ce qui déclenche l'activité des bénévoles, c'est un contrat signé entre l'association représentée par le Président ou un membre du CA, les parents, l'enfant et l'intervenant bénévole. Les enseignants sont informés de ce contrat, sauf si les parents ne le souhaitent pas. Les relations de notre association avec les enseignants ont évolué et l'activité de l'association n'est plus aujourd'hui regardée avec la méfiance d'autrefois.

L'aide se fait dans la famille, ce qui renforce encore le lien social, sauf si les conditions matérielles ne sont pas réunies ou si les parents ne le souhaitent pas.

Par ailleurs, l'association est membre du Comité local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ce comité regroupe d'autres associations d'aide à la scolarité comme ORE (Ouverture, Rencontres, Évolution) et le Centre social La Passerelle, un·e assistant·e social·e du Conseil Départemental, les directeur·rice·s d'école et le ou la représentant·e du Conseil municipal. Ces rencontres nous permettent

d'échanger, d'enrichir notre façon de voir et nos pratiques, et aussi d'organiser des réunions familiales – type "café citoyen" – sur des thématiques actuelles comme par exemple « les enfants et les écrans ».

3 – Quels sont les enfants que vous aidez ?

Les enfants sont issus des groupes scolaires de Quetigny, moins fréquemment d'établissements situés dans d'autres communes mais dont les parents habitent à Quetigny, l'aide devant se faire sur Quetigny. Le plus souvent, les enfants sont issus de l'immigration, de familles monoparentales ou de familles où les conflits ne leur permettent pas de trouver l'aide et l'accompagnement dont ils ont besoin. Bien entendu, l'obligation de discrétion sur les situations familiales s'impose à l'association et aux bénévoles intervenants.

La Croix-Rouge sollicite également Cousi-Devoirs pour accompagner des enfants dont les parents sont accueillis au Centre provisoire d'hébergement (CPH).

Cousi-Devoirs peut également aider des enfants accueillis dans une ULIS (unité locale d'insertion scolaire) du fait de leur handicap.

En année normale, notre association accueille une cinquantaine d'enfants, nombre qui a été réduit en 2020 du fait des difficultés dues à la crise sanitaire.

4 – Quels sont les bénévoles qui interviennent ?

La majorité des bénévoles sont retraités.

Chaque année, une dizaine d'étudiant·e·s de BSB (Burgundy School of Business = ex-ESC de Dijon) apportent leur aide dans le cadre de leur cursus scolaire comprenant 40 h d'activité sociale. D'autres étudiants de l'Université viennent proposer leur aide après s'être inscrits sur le site « France bénévolat » (francebenevolat.org) ou celui de Cousi-Devoirs (www.cousidevoirs.fr) et, pour envoyer un e-mail, cousidevoirs@gmail.com.

Quelques actifs, le plus souvent des jeunes, viennent également proposer leurs services. Au total, nous pouvons compter sur une quarantaine de bénévoles, membres ou non de l'association.

5 – L'activité de l'association est-elle gratuite ?

L'adhésion de la famille est de 6 euros pour l'année et de 6 euros pour le 1er enfant (5 euros pour les suivants) et par trimestre. Nous pensons que l'obligation pour la famille de s'acquitter d'une participation financière entraîne une plus grande assiduité et valorise l'activité de l'association. Cette participation est symbolique et sans aucune mesure avec le coût des aides apportées par des particuliers ou des organismes hors du bénévolat.

6 – Quels projets pour 2021 ?

C'est d'assurer une activité quasi normale malgré la persistance de la crise sanitaire pendant laquelle la famille, le bénévole et l'association s'engagent par écrit à respecter les règles de sécurité en vigueur. En 2019, nous avons organisé avec ORE et La Passerelle la « Dictée des Cousins » qui a regroupé 80 participant·e·s pour sa première édition. Dictée et devoirs font généralement bon ménage, mais ce qui sous-tend cette initiative, c'est le lien social qu'elle induit entre parents, enfants, bénévoles, qui peut faciliter l'insertion des enfants et familles, particulièrement celles issues de l'immigration ou isolées. Nous espérons pouvoir reprendre cette initiative au 4ème trimestre de cette année.

En conclusion :

Cousi-Devoirs est la seule association de l'Agglomération et peut-être du Département à fonctionner sous le mode associatif pour une aide individuelle aux enfants et à leur famille. Au-delà de l'aide à la scolarité, dont le bénéfice n'est plus à démontrer, le bénévolat et l'activité associative apportent une dimension sociale qui enrichit toutes celles et tous ceux qui participent à ce réseau de solidarité.



La Lettre

n° 4

janvier 2021

À Poitiers, la démocratie en chantier

Poitiers : une ville de 90 000 habitants dans une agglomération de près de 150 000 habitants. Élu(e) en juin dernier, la liste « Poitiers Collectif » se propose, au nom de « l'urgence démocratique » de « réenchanter la démocratie locale ». Un projet et une expérience qui nous font chaud au cœur et qui ne manqueront pas d'être suivis de près par celles et ceux qui travaillent à une véritable révolution démocratique dans la ville.

La liste citoyenne « Poitiers collectif » a remporté le second tour de l'élection municipale avec 42,83 % devant la liste du maire sortant PS (35,6 %) et la liste LREM (21,56 %). En prenant en main la direction de la ville, Poitiers Collectif et la Maire Éléonore Moncond'huy, 30 ans, veulent dépasser les pratiques verticales et centralisées d'une Municipalité PS qui n'a connu que 2 hommes et un seul parti en 43 ans. Sa démarche n'est pas sans rappeler l'expérience récente de Saillans dans la Drôme mais, cette fois, à une échelle démographique bien plus large. Elle présente ci-dessous les grandes lignes de son programme.

[Poitiers Collectif](#)

La démarche

« Poitiers Collectif » est une démarche citoyenne, ouverte et démocratique. Notre ambition : permettre à chaque Poitevin-e d'agir pour la vie politique locale et faire de Poitiers une ville démocratique et écologique ! ... Poitiers Collectif fonctionne en autonomie vis-à-vis des enjeux internes des partis. Mais nous appelons l'ensemble des partis qui se reconnaissent dans nos valeurs à s'inscrire dans la démarche Poitiers Collectif, et leurs militants à s'engager dans le projet. Aujourd'hui, EELV, Nouvelle Donne, Génération.S, le Parti Communiste Français, Génération Écologie et À Nous La Démocratie ont fait ce choix. »

[Lire plus](#)

Renforcer les solidarités

« La crise écologique menace en premier les plus vulnérables d'entre nous (les plus dépendants de leur voiture et donc du prix de l'essence ; les moins bien isolés, et donc les plus dépendants de leur facture d'énergie...), et elle se double d'une urgence sociale : les crises sociales se multiplient et s'aggravent, et aujourd'hui 22,4% des habitantes et habitants de Poitiers vivent sous le seuil de pauvreté. C'est une réalité qui nous oblige à tout tenter, à expérimenter des solutions innovantes, en nous appuyant sur les artisans quotidiens de la solidarité. C'est pourquoi nous engagerons une réflexion sur l'expérimentation à l'échelle municipale d'un revenu minimum social garanti, permettant de lier transition écologique et meilleure répartition des richesses dans la lutte contre la pauvreté. Nous pourrions nous inspirer de l'action de Damien Carême à Grande Synthe ! »

[Lire plus](#)

Un urbanisme au service des priorités écologiques et sociales

« Le programme de Poitiers Collectif s'axe autour de deux priorités :

- La sobriété de nos consommations (d'énergie, d'eau, de terres agricoles...). Consommer moins de terres agricoles, pour préserver notre autonomie alimentaire, et favoriser le commerce local. Consommer moins d'eau, pour la consommer mieux, et la réserver aux usages prioritaires...
- L'aménagement durable : pour réduire les déplacements générateurs de pollution (56 % des émissions de gaz à effet de serre) et de fatigue, il est indispensable que les fonctions sociales de la ville (logement, travail, éducation, commerce, loisirs) soient plus proches les unes des autres, et plus accessibles aux habitants. Et pour améliorer la qualité de vie des Poitevins, nous devons aussi « débitumer » la ville et la végétaliser davantage : gardons notre ville respirable et vivable lors des canicules. »

[Lire plus](#)

Réenchanter la démocratie locale

« Les citoyens n'ont plus confiance en la politique, et en les élus. L'abstention grimpe, la brutalité augmente de part et d'autre, et face aux crises écologiques et sociales, la tentation d'un pouvoir fort émerge. Il y a une urgence démocratique : dans ce contexte, nous croyons en la concertation et la participation citoyenne, car nous ne changerons pas le monde sans les gens.

C'est à l'échelle municipale que nous pouvons reprendre la main sur le système démocratique. Renouveler les pratiques politiques, renouveler les générations politiques, pour prendre la place des vieux systèmes, c'est notre projet. Nous voulons réenchanter la démocratie locale, en réinventant, à notre échelle, un fonctionnement vraiment ouvert et coopératif...

- instaurer une Assemblée citoyenne, composée pour un tiers d'habitants tirés au sort par quartiers, un tiers coopté par les instances citoyennes existantes (conseil de développement, conseils citoyens, comités de quartier, conseil communal des jeunes), et d'un tiers de volontaires.
- Instaurer un Référendum d'Initiative citoyenne Local si au moins 5 000 personnes (11 % du corps électoral) le demandent, ainsi que d'un Droit d'initiative Local (demande faite par au moins 1 500 personnes), qui permettra de mettre à l'ordre du jour du Conseil Municipal les propositions et sujets de débats portés par les citoyens. Ces droits seraient ouverts à tous les habitants de Poitiers, notamment les étrangers. »

[Lire plus](#)



La Lettre

n° 4

janvier 2021

2022 (vraiment) en commun ! L'appel des 1000 pour une candidature commune écologique, sociale et démocratique en 2022

C'est le titre de l'appel qu'ont lancé le 30 septembre 2020 des femmes et des hommes d'horizons divers, ancrés à gauche. Il part du constat qu'un "arc écologiste, social et humaniste" qui met au second plan les identités de partis et d'organisations est en train de se constituer, prenant appui sur des échanges qui aboutissent à des constats de convergence.

Ce qui les réunit, c'est la lutte contre le néolibéralisme et ses méfaits : la crise économique et l'urgence sociale, la crise climatique, et la crise démocratique née de la défiance à l'égard du politique.

Dans cet appel, ils/elles proposent de construire une "alternative politique heureuse" qui mette en pièces les politiques néolibérales et toutes les dominations, une République sociale écologique et démocratique par l'élaboration d'une plateforme commune, en prenant appui sur les expériences et les luttes déjà engagées.

Pour aboutir, il est nécessaire de s'unir, non pas dans la négation des identités, mais en se fédérant, syndicats, associations, partis politiques clairement ancrés à gauche, et parties prenantes du mouvement social.

« Les élections présidentielles et les législatives de 2022 représentent une échéance vitale pour notre avenir avec un double risque : celui de la poursuite et de l'amplification des politiques actuelles ou passées, celui de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite ». L'échéance de 2022 est cruciale : il faut soutenir une démarche de candidature unique/commune.

L'appel conclut : « Dans cette perspective, nous participerons à toutes les initiatives de mobilisations sociales et citoyennes allant dans le sens du rassemblement des forces pour la transformation écologique, sociale et démocratique, et appelons à rejoindre toutes les initiatives de dialogue et de construction de convergence. Nous co-organiserons un grand rendez-vous début 2021. »

Nous soutenons cette démarche rassembleuse sur des bases antilibérales affirmées, clairement ancrée à gauche, et qui fait de la diversité des combats et des revendications portés par le mouvement social un projet politique commun.

Pour signer l'appel : <https://www.2022encommun.fr>



La Lettre

n° 4

janvier 2021

Lois liberticides, saison 6

Le 2 décembre dernier, en plein confinement, le gouvernement a publié au *Journal Officiel* trois décrets renforçant le fichage. Le projet de fichier EDVIGE sous Sarkozy n'avait pu aboutir ; Macron a réussi à le mettre en place en toute discrétion, pendant que tout le monde regarde ailleurs, par exemple du côté du Covid, et du vaccin.

Ces 3 décrets étendent les 3 fichiers dit « de sécurité publique », PASP, GIPASP (prévention des atteintes à la sécurité publique) et EASP (enquêtes administratives). Ils ajoutent en effet à ces fichiers le fichage des opinions politiques, syndicales, philosophiques, du mode de vie, des lieux fréquentés et des relations, de la santé (notamment psychique), des activités sur les réseaux sociaux, des enfants mineurs.

Ils permettent aussi de ficher non plus seulement des personnes physiques, mais aussi des groupements et des personnes morales.

Et où quérir ces informations, si ce n'est auprès des voisins, collègues... ? La délation généralisée va-t-elle devenir la norme, après les appels au signalement des individus, et des agissements suspects qu'on a pu voir ici ou là ? Les pratiques de type « voisins vigilants », constatées dans les communes et les quartiers – et encouragées par les forces de l'ordre – ne favorisent-elles pas cet esprit de délation ?

Ces 3 nouveaux décrets visent et viseront massivement les personnes engagées qui luttent pour des changements profonds dans notre société, qui refusent l'autoritarisme et les lois qui mettent en pièces les services publics et nos droits élémentaires, conquis après la Libération.

Il s'agit d'une atteinte grave à nos libertés individuelles et aux libertés publiques, qui vient après 5 années au cours desquelles elles n'ont cessé de régresser :

- novembre 2015 : Sous Hollande, état d'urgence lié aux attentats terroristes, mais qui a quand même permis d'empêcher les manifestations au moment de la COP 21, et la répression de militants écologistes.

- octobre 2017 : les mesures de l'état d'urgence sont intégrées à la Constitution. Perquisitions et saisies, avec l'autorisation du juge des libertés et de la détention, assignations à domicile dans la commune de résidence sans feu vert judiciaire, création de périmètre de sécurité où les policiers sont autorisés à fouiller individus, bagages ou voitures sans permission d'un juge, et fermeture de lieux de culte sans passer par le juge.

Cette loi SLIT passe malgré de très nombreuses oppositions, y compris de la Présidente de la commission consultative des droits de l'homme et du Défenseur des droits.

- depuis mars 2020, et jusqu'à juin 2021, nous vivons sous état d'urgence sanitaire, avec des restrictions graves à toutes nos libertés, prises en catimini sur l'avis d'un conseil scientifique restreint et annoncées d'en haut, sans que les citoyens soient associés aux décisions.

- novembre 2020, la loi fourre-tout dite « de Sécurité globale » renforce la répression policière, en plaçant hors contrôle des images, et en augmentant les pouvoirs de contrôle et de fichage des différents types de forces de l'ordre, en les étendant même à des sociétés privées de gardiennage.

Et s'ajoutent au tableau :

- les mesures contre la liberté d'informer qui attaquent le secret des sources, tout en protégeant le « secret des affaires »,

- le projet de loi « confortant les principes républicains » (= contre le séparatisme), que le gouvernement a dû revoir après les nombreux retoquages du Conseil d'État, et qui vise à établir, entre autres méfaits, un contrôle sur les associations "loi de 1901", à renforcer le contrôle sur les élus ou les lieux de culte, alors que des lois existent déjà...

Le 12 décembre enfin, confirmation a été donnée que la liberté de manifester est gravement mise en cause en France. 140 personnes présentées par Darmanin comme des « casseurs » ont été arrêtés arbitrairement et placés en garde à vue après avoir été exfiltrés violemment d'une manifestation pacifique. Accusés de préparer des actions violentes, ils ont été relâchés sans condamnation, après une arrestation et une garde à vue qui a laissé des séquelles psychologiques et physiques. 34 portent plainte contre l'État.

Voir la vidéo Médiapart : https://www.youtube.com/watch?v=LgG0cEaUAAw&feature=emb_logo

Tout est en place pour l'exercice d'un régime autoritaire, que l'on ne peut plus nier. La presse et les médias étrangers l'ont bien compris et s'en inquiètent.

Contre ces mesures répressives, nous appelons à participer aux marches contre les lois liberticides qui vont se dérouler en France le 16 et le 30 janvier, à l'appel du collectif national , et du collectif dijonnais #stoploisecuritéglobale.

Pour voir l'appel :

<https://stoploisecuriteglobale.fr/>

Pour aller plus loin :

<https://www.laquadrature.net/2020/12/08/decrets-pasp-fichage-massif-des-militants-politiques/>

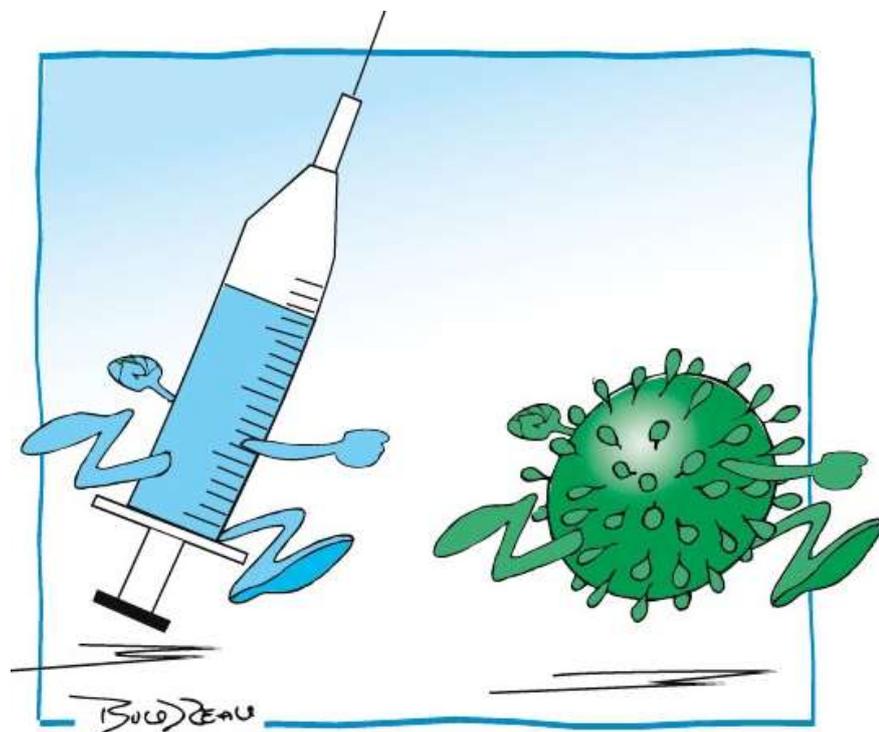
Sur le site d'Amnesty International :

<https://www.amnesty.fr/dossiers/droit-de-manifester-en-france>

<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/usage-excessif-de-la-force-lors-des-manifestations>

<https://youtu.be/DZGf9ZcuiRs>

<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 4

janvier 2021

Covid-19 : vacciner ?

Après avoir failli dans la gestion des masques, puis des tests, le gouvernement a mené dans le domaine des vaccins une politique bien chaotique. Sans doute par crainte (en période pré-électorale) de heurter une population rendue méfiante par les errements de toute l'année 2020, le ministère de la Santé s'est hâté lentement, comme s'il était honteux de faire preuve de volontarisme. Il a oublié au passage de préparer dès novembre (comme nos voisins) les infrastructures nécessaires à la vaccination. Puis il a accéléré brusquement, en appelant à l'aide des cabinets "d'expertise" privés comme les multinationales McKinsey et Accenture... pour assurer une de ses missions régaliennes essentielles ! Ajoutons qu'il a tardé à faire vacciner les soignants, premières victimes et premiers propagateurs potentiels du virus, et qu'il envisage maintenant de différer la deuxième injection, indispensable pour une protection efficace.

Entendons-nous bien : notre collectif n'est pas unanime sur ces questions complexes et mouvantes. Mais nous déplorons, toutes et tous, les retards accumulés dans la mise en œuvre de la vaccination pour ceux/celles qui le souhaitent.

Nous sommes d'accord pour critiquer la toute-puissance du "Big Pharma" et pour faire preuve de vigilance en matière de santé, compte tenu des scandales sanitaires du passé (Thalidomide, encéphalite post-vaccin antivariolique, sang contaminé, Distillène, "vache folle", Chlordécone, Mediator) et du manque de transparence avéré des laboratoires et des autorités sanitaires (Levothyrox). Mais nous sommes d'accord aussi sur le fait que les allégations de scléroses en plaques provoquées par la vaccination d'ados contre l'hépatite B se sont finalement avérées infondées, et nous savons que si l'espérance de vie a doublé en France en deux siècles, c'est en grande partie grâce aux vaccins contre la variole (éradiquée), la tuberculose, la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos... qui ont provoqué tant de souffrances.

Certain·e·s d'entre nous ont hâte de pouvoir se faire vacciner (et s'inscriront dès que possible), d'autres ne souhaitent pas le faire (dans l'immédiat ou jamais), et tou·te·s ont de bonnes raisons, qu'il s'agisse de protéger soi-même, son entourage, la collectivité... ou inversement de laisser le vaccin à de plus fragiles que soi, de ne pas exposer ses enfants à une survaccination, de compter sur de prochaines

alternatives au vaccin, de garder sa liberté, d'aller au bout de ses principes philosophiques, ou de ne pas se retrouver "fiché" dans le Health Data Hub : [lire ici](#) le communiqué du Syndicat de la Médecine Générale. Chacun comprend bien que les mesures-barrières doivent être maintenues de toute façon, que le rapport bénéfice-risque (notion clé en matière de vaccination) peut être difficile à évaluer, et qu'il ne faut pas hésiter à demander conseil à des personnes compétentes.

TOUS, NOUS NOUS OPPOSONS RÉSOLUMENT À L'IDÉE D'UNE VACCINATION OBLIGATOIRE contre la Covid-19. Mais nous ne comprenons pas pourquoi, en France, tant de personnes fragiles ont été privées de la possibilité de se faire vacciner entre fin décembre et mi-janvier, alors que des centaines de milliers d'autres étaient immunisées en Allemagne et en Grande-Bretagne et que le très contagieux "variant" B.1.1.7 gagnait du terrain. S'il fallait, bien sûr, recueillir un consentement sans ambiguïté des personnes vaccinées, cela ne devait pas se payer de plusieurs jours de pagaille, d'irresponsabilité, de paperasse et de retards inexcusables.

Certes, les vaccins disponibles aujourd'hui ne sont pas sans défaut : ils sont coûteux, se conservent difficilement et imposent une infrastructure lourde (ex. "super-congérateurs" pour le vaccin Pfizer). Ils sont issus d'une technique assez nouvelle (bien qu'explorée depuis une trentaine d'années), celle de l'ARN messager, sur laquelle on a le droit d'exprimer quelques doutes. Enfin, ils ont le grand défaut de ne pas être français, ce qui défrise probablement notre gouvernement... mais celui-ci prend-il en compte le fait que Sanofi a licencié de nombreux chercheurs et agents — 400 de plus ont été annoncés ces tout derniers jours — et qu'on en paie le prix ? Quoi qu'il en soit, l'immunisation collective progressive n'est-elle pas préférable aux « stop and go » de l'économie, aux confinements, couvre-feux, privations de liberté, disparitions d'emplois, dégradations de la santé mentale, pertes d'accès à l'éducation et à la culture, et surtout précarisation de multiples populations ? L'expérience acquise dans de très nombreux pays n'est-elle pas encourageante ? Imagine-t-on vraiment qu'"on" nous cacherait quelque chose, à l'échelle du monde entier, sur les "dangers" de ces vaccins inoculés à des millions de terriens ?

Nous espérons, sans en être encore sûr·e·s, que les vaccins actuels n'ont pas pour seul effet de protéger la personne vaccinée, mais aussi celui de la rendre moins – voire non – contagieuse ; nous savons qu'en tout cas, plus il y aura de vaccinés, plus il y aura de place dans les hôpitaux (manquant de lits) pour de nouveaux malades. Il faut donc accélérer le rythme, mobiliser toutes les forces disponibles et se montrer exigeant face aux géants de la pharmacie ; pour l'instant, la Commission européenne n'a pas donné suite à la demande d'eurodéputés de rendre publics les contrats avec les labos...

À vrai dire, la vaccination anti-Covid doit être replacée dans le contexte mondial : si les pays tempérés ont été jusqu'à présent les plus touchés par la maladie (peut-être tout simplement pour des raisons climatiques) et ont connu le plus de décès (sans doute à cause de leur structure par âges : pourcentage élevé de seniors), les pays pauvres d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine sont de plus en plus gravement frappés par la morbidité, et bien plus que nous par les conséquences sociales de l'épidémie, surtout parmi les jeunes et les femmes. Il est vital pour ces pays que les habitants qui le souhaitent puissent bénéficier AUSSI de la vaccination, sans augmenter les profits des labos, donc à prix coûtant. Sinon, ils risquent de connaître une explosion de la mortalité, de subir la maladie pendant des décennies et d'être coupés durablement du reste du monde.

Nous aurions tort, cependant, de traiter avec mépris des équipes de recherche comme celles de Cuba ou des unités de production comme celles de l'Inde, qui pourraient bien nous surprendre par leur efficacité... et donner une leçon à notre pays, dont la médecine, citée autrefois en exemple, a été soumise depuis quelques décennies aux lois du marché et à d'absurdes politiques de "rentabilité" à court terme, qui l'ont déclassée et expliquent en grande partie nos piètres performances dans la crise sanitaire. Des mesures ambitieuses en matière de vaccination sont, partout, la seule alternative aux restrictions de nos libertés pour voir nos familles, nos amis, aller au cinéma, pratiquer notre sport préféré...

Pour aller plus loin :

Sur l'histoire des résistances à la vaccination (par Françoise Salvadori, immunologiste et historienne à l'Université de Bourgogne) :

<https://planet-vie.ens.fr/thematiques/sante/prevention/la-longue-histoire-des-resistances-a-la-vaccination>

Sur le classement mondial de la France (selon Our World in Data, site anglophone de statistiques sur les grands problèmes mondiaux) :

<https://ourworldindata.org/covid-vaccinations>

Sur le retard français et le vaccin ARN messenger (journal de France Inter du 4 janvier, avec comme invité l'immunologiste Steve Pascolo) :

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-13-14/le-13-14-04-janvier-2021>

Sur les échecs de la vaccination en France et leurs responsables (selon Mediapart - site payant) :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/060121/campagne-de-vaccination-l-histoire-d-un-nauffrage?onglet=full>

Sur l'impact de la Covid dans les pays pauvres (traduction d'un article de la BBC) :

<https://www.bbc.com/afrique/monde-54121783>



La Lettre

n° 4

janvier 2021

Amazon et son monde

Souvent au centre des polémiques depuis le début de la crise Covid, la multinationale s'est distinguée tout d'abord par son manque de précautions sanitaires envers son personnel. Le coronavirus s'est avéré une affaire plus que profitable aux dépens des petits commerces alors confinés ou fermés. Il n'y a pas que le cours de la bourse, mais les profits qui ont flambé, pour ce champion de l'évasion fiscale. Créateur d'emplois mais accusé avec raison d'en détruire finalement beaucoup plus dans le commerce de proximité.

Promesses de créations de poste non tenues : 1800 emplois promis à Senlis pour 340 réels.

Surtout que la firme mise tous ses espoirs dans la robotisation totale de ses entrepôts.

Le slogan : Amazon « Make History » (faire l'histoire, à sa façon...) ; l'entrepôt logistique est de plus en plus robotisé : tapis convoyeurs, scans, lignes de palettisation... « Créez une symphonie de productivité » : humains et robots travaillent ensemble.

Un but : déplacer de 4 mètres une tonne en une seconde, etc.

Amazon a effectivement investi dans un centre d'innovation robotique au Massachusetts pour tout transformer dans les 10 ans qui viennent. Les travailleurs ne sont déjà plus que les associés des machines. Amazon ne pourra bientôt plus communiquer sur les créations d'emplois.

Soutenu par les pouvoirs publics, la firme a une stratégie très offensive de développement d'entrepôts en France. Études d'impact complaisantes, étude environnementale bâclée pour une artificialisation des sols agricoles, société prête-nom, chantage à l'emploi, tout est bon pour forcer la main des décideurs. Par exemple, pour son implantation près de Chalon-sur-Saône, le Conseil Régional de Bourgogne et le Département de Saône-et-Loire avaient attribué une aide d'1,125 million d'euros pour les 250 C.D.I. que le site marchand prévoyait de créer, soit 4 500 euros par emploi, que l'État devait encore abonder de 1 000 à 2 000 euros.

Il est plus que temps de se libérer de l'emprise néfaste de cette multinationale ; de retrouver le chemin des petits commerces, la librairie de quartier, un façon de consommer autrement ; et finalement de protéger l'emploi de proximité et les productions plus locales, plus écologiques et équitables... au lieu d'acheter le plus souvent chinois.

Se passer d'Amazon, c'est possible !

<https://vivresansamazon.org/>

Ce "site internet flash" (durée 1 mois) recense d'autres modes de consommation en ligne. Il organise un débat en ligne le 26 janvier.

Pour en savoir plus :

<https://www.stop-amazon.fr/>

<https://reporterre.net/Amazon-le-grand-profiteur-du-Covid>

<https://reporterre.net/Le-reve-d-Amazon-des-robots-pour-se-passer-des-travailleurs>

<https://reporterre.net/Robots-scans-et-novlangue-j-ai-travaille-un-mois-dans-un-entrepot-Amazon>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 4

janvier 2021

Légalisation de l'I.V.G. en Argentine

Alors que les événements récents aux U.S.A inquiètent sur l'avenir de leur démocratie, il nous vient d'un autre pays d'Amérique une excellente nouvelle : après des années de mobilisation féministe, l'interruption volontaire de grossesse est devenue légale le 30 décembre pour toutes les femmes en Argentine. Jusqu'ici, l'avortement n'était permis dans ce pays très catholique qu'en cas de "viol ou de danger pour la vie de la mère" selon une loi de 1921 (rappelons qu'en France, une loi de 1920 interdisait toute propagande anticonceptionnelle et rendait le "crime d'avortement" passible de la cour d'assises). Les interruptions de grossesses étaient jusqu'à présent pratiquées clandestinement, ou légalement sur imputation de viol (ce qui pouvait conduire à des peines très sévères en cas de fraude prouvée). Chaque année, on estimait à 450 000 le nombre d'avortements clandestins, et à 38 000 le nombre de femmes argentines hospitalisées pour complications suite à ces pratiques.

Le pape François, de nationalité argentine, s'était jusqu'ici gardé d'intervenir sur la question... mais, la veille du vote du sénat, il a twitté : « Le Fils de Dieu est né rejeté pour nous dire que toute personne rejetée est un enfant de Dieu. Il est venu au monde comme un enfant vient au monde, faible et fragile, afin que nous puissions accepter nos faiblesses avec tendresse ». Cette pression plutôt modérée n'a pas empêché le vote de la loi.

Le président Alberto Fernández, qui s'affirme "libéral de gauche progressiste péroniste", au pouvoir depuis fin 2019, avait promis de soumettre la légalisation de l'I.V.G. aux parlementaires. La présidente du sénat n'est autre que Cristina Kirchner, actuelle vice-présidente et ancienne présidente de la nation, et s'est bien sûr félicitée du vote.

Malgré la pandémie, plusieurs milliers d'Argentin·e·s s'étaient rassemblé·e·s à proximité du Congrès de Buenos Aires vers 16 heures, dans la moiteur de l'été austral, pour exprimer leur soutien au texte, avec foulards verts, banderoles prônant un "avortement légal, sûr et gratuit", slogans, musique, écrans géants transmettant les débats en direct, face aux "pro-vida" (en bleu) sur une autre partie de la Plaza del Congreso. À 4 heures du matin, ce fut une explosion de joie.

Le texte, qui autorise sans condition l'I.V.G. jusqu'à 14 semaines de grossesse, avait été adopté sans difficulté par les députés le 11 décembre par 131 voix pour, 117 contre et 6 abstentions, mais on doutait du vote du sénat, qui avait rejeté en 2018 avec sept voix de majorité un projet similaire. Or, après 12 heures de débats acharnés (en grande partie en visioconférence) avec 58 orateurs inscrits à l'ordre du jour, il l'a adopté par 38 voix pour, 29 contre et une abstention. Pour convaincre les sénateurs, le texte soumis au vote inclut la possibilité pour les médecins de faire valoir leur "objection de conscience". Parallèlement, un autre projet de loi crée une "allocation des 1 000 jours" destinée à soutenir les mères de famille pendant leur grossesse et les premières années de l'enfant, de façon à réduire les avortements pour raisons économiques.

Avec ce texte, l'Argentine rejoint Cuba (1965), l'Uruguay (2012), le Guyana (2006), le district fédéral de Mexico (2007) et l'État mexicain d'Oaxaca (2019), les seuls à autoriser l'IVG sans conditions en Amérique latine.

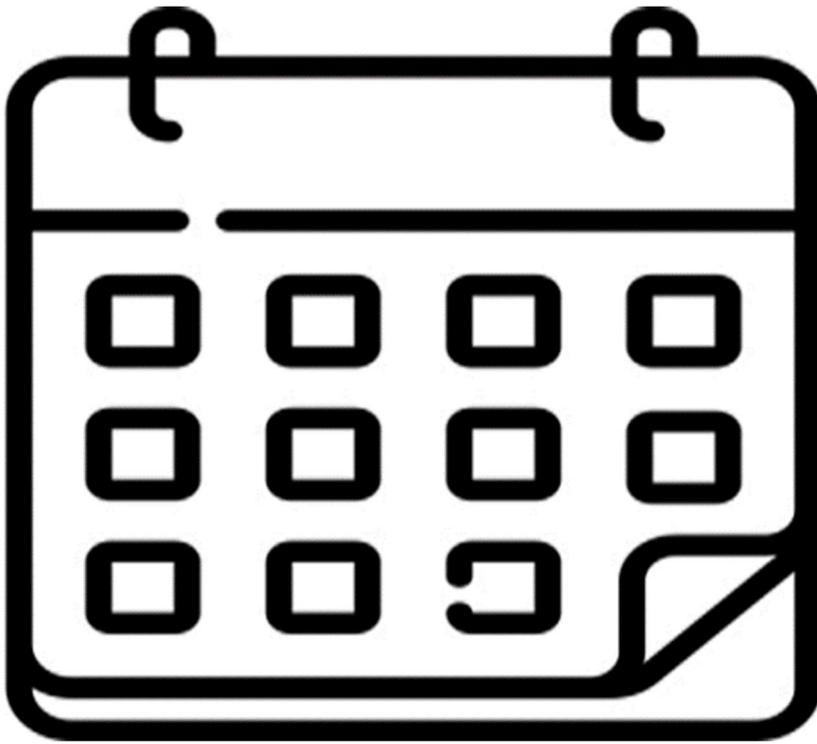
En France, le délai d'accès à l'I.V.G. est actuellement de 12 semaines, mais un vote des députés du 8 octobre 2020 préconise, en dépit des réticences du gouvernement, de le porter à 14 semaines (comme en Argentine donc). Les sénateurs doivent se prononcer le 20 janvier. Le Comité Consultatif National d'Éthique, saisi par Olivier Véran, considère qu' « il n'y a pas d'objection éthique à allonger le délai d'accès à l'I.V.G ».

Carte montrant le statut de l'I.V.G. dans les différents pays d'Amérique latine :

https://www.liberation.fr/planete/2020/12/30/l-argentine-legalise-enfin-l-ivg-le-reste-de-l-amerique-latine-a-la-traine_1809910

Quelques images du rassemblement des pro-I.V.G sur la place du Congrès :

<https://www.courrierinternational.com/article/droits-des-femmes-largentine-legalise-lavortement-au-terme-dune-longue-bataille>



La Lettre

n° 4

janvier 2021

Sur notre agenda

Camille Gaujard, chargée d'éducation artistique et culturelle à la ville de Quetigny, a envoyé aux habitants un message confirmant l'annulation ou le report des actions culturelles prévues en ce début d'année, pour des raisons évidentes et que chacun peut comprendre. Nous en sommes aussi désolé·e·s qu'elle, et espérons que toute l'activité pourra reprendre bientôt. Dans le même ordre d'idées, les théâtres, cinémas, musées, expos, etc. de la métropole nous font part d'autres ajournements.

En attendant, nous ne pouvons vous donner que des informations concernant la vie politique et sociale, tout aussi importantes :

samedi 16 janvier

Manifestation pour les libertés et contre l'arbitraire à Dijon et dans toute la France

initiée par la coordination #StopLoiSécuritéGlobale et soutenue par de nombreuses associations et syndicats

Rassemblement à 11 h devant la préfecture de Dijon

Les textes liberticides de ces derniers mois sont loin d'être abandonnés. L'Élysée joue l'attentisme. Ne nous laissons pas endormir !

du dimanche 24 au dimanche 31 janvier

Forum social mondial

Cette année, pas besoin de se déplacer à l'autre bout de la planète ; cela se passe ici, derrière l'écran d'ordinateur.

pour s'inscrire et participer : <https://join.wsf2021.net/?q=fr>

Espace de rencontre pour un débat démocratique d'idées et des propositions s'opposant au néolibéralisme et à l'impérialisme.

samedi 30 janvier

Nouvelle manifestation pour les libertés et contre l'arbitraire à Dijon et dans toute la France

initiée par la coordination #StopLoiSécuritéGlobale et soutenue par de nombreuses associations et syndicats

Rassemblement à 14 h place de la Libération

Le préfet voulait interdire le rassemblement place de la Libération. Suite au recours en "référé-liberté" que nous avons déposé, la justice nous a donné raison ! Ce fut une belle manif, avec beaucoup de jeunes particulièrement dynamiques...

jeudi 4 février

Manifestation pour l'emploi et les services publics et contre la précarité

à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de l'UNEF

Rassemblement à 14 h place de la Libération

Les "indispensables" qui ont maintenu l'économie à bout de bras n'ont pas à payer les pots cassés d'un système à bout de souffle !

en streaming jusqu'au dimanche 7 février

Concert Beethoven - Pärt - Say : Humanismes d'Orient et d'Occident"

Mathieu Herzog (dir.), Camille Thomas (violoncelle), Orch. Dijon-Bourgogne, Esp. des Arts de Chalon, Conservatoire de Chalon

Enregistrement réalisé sans public pour cause de Covid-19

Captation réalisée avec France 3 le 4 décembre à l'Espace des Arts de Chalon-sur-Saône, diffusion en streaming

*Si vous souhaitez nous faire part d'autres manifestations,
à Quetigny ou alentour, qui pourraient figurer sur cet agenda,
ou nous proposer d'autres liens qui pourraient impliquer les citoyen-ne-s
dans la vie sociale et culturelle en dépit de la pandémie,
n'hésitez pas à nous les signaler !*